

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29 mars 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 40 du 4 octobre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SOCIETE ANONYME ETABLISSEMENTS ZYGUEL — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Charles Zyguel et Bernard Zyguel.

⑦3 Titulaire(s) :

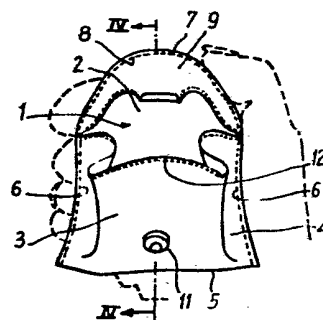
⑦4 Mandataire(s) : André Lemonnier.

⑤4 Perfectionnement aux articles de maroquinerie à ouverture automatique.

⑤7 La présente invention concerne un article de maroquinerie, notamment un porte-monnaie.

L'article de maroquinerie comporte un panneau arrière 2 déformable par rapprochement des deux bords latéraux, le bord transversal 5 correspondant au fond de la poche présentant une rigidité relative de manière que la déformation du panneau ait lieu sous forme conoïdale avec, articulé sur ce bord transversal par sa base, un panneau avant 3 de forme sensiblement trapézoïdale formant la face avant de la poche, ce panneau avant étant relié aux bords latéraux du panneau arrière par des soufflets 4, le bord supérieur 7 du panneau arrière ayant, au-dessus du bord supérieur 12 du panneau de la face avant et de l'extrémité supérieure des volets 4, une forme générale en triangle isocèle à pointe arrondie et un panneau dit rabat 9 présentant une rigidité relative étant fixé le long du bord de la partie supérieure du panneau arrière, son bord inférieur descendant en dessous du bord supérieur 12 du panneau formant la face avant.

Applicable aux porte-monnaie à ouverture dite automatique.



Perfectionnement aux articles de maroquinerie à ouverture automatique.

La présente invention concerne les articles de maroquinerie notamment les porte-monnaie dont l'ouverture peut être commandée d'une seule main notamment par une pression exercée sur les deux bords latéraux de l'article.

5

Conformément à l'invention, l'article de maroquinerie comporte un panneau arrière susceptible d'être déformé par rapprochement des deux bords latéraux, l'un des bords transversaux correspondant au fond de la poche présentant une rigidité relative de manière que la déformation du panneau ait lieu sous une forme conoïdale avec, articulé sur ce bord transversal par sa base, un panneau avant de forme sensiblement trapézoïdale formant la face avant de la poche, ce panneau avant étant relié aux bords latéraux du panneau arrière par des soufflets, le bord supérieur du panneau arrière ayant, au-dessus du bord supérieur du panneau de la face avant et de l'extrémité supérieure des volets, une forme générale en triangle isocèle à pointe arrondie et un panneau dit rabat présentant une rigi-

10  
15

dité relative étant fixé le long du bord de la partie supérieure du panneau arrière, son bord inférieur descendant en dessous du bord supérieur du panneau formant la face avant.

- 5 Le panneau dit rabat peut se prolonger par une patte portant un élément d'un moyen de fixation dont l'autre élément coopérant est porté par la face extérieure du panneau avant.

10 Dans le cas où le matériau constituant certains des panneaux de l'objet n'est pas suffisamment rigide, la rigidité apparente du panneau peut être renforcée par des éléments élastiquement déformables tels que des ressorts à fil suivant tout ou partie du tracé de ses bords.

- 15 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description d'un porte-monnaie conforme à l'invention et de son mode de fonctionnement, cette description étant faite avec référence au dessin ci-annexé dans lequel :

20 La figure 1 est une vue en élévation frontale à l'état fermé du porte-monnaie; la figure 2 en est une vue en coupe par II-II de la figure 1; la figure 3 en est une vue en élévation frontale à l'état ouvert et la figure 4 est une vue en coupe par IV-IV  
25 de figure 3.

30 Dans les dessins, la référence 1 désigne une pièce de cuir qui est découpée et pliée pour former le panneau arrière 2, le panneau avant 3 et les deux soufflets 4. La référence 5 désigne le pli entre les panneaux 2 et 3 et la référence 6 la couture d'assemblage entre les bords des soufflets 4 et le panneau arrière 2. Le bord supérieur du panneau 2 a, comme nettement visible à la figure 1, une forme en triangle isocèle avec sommet 7 arrondi.

35 Le long de ce bord supérieur est fixé, par une couture 8, le

bord correspondant d'un panneau 9 formant le rabat qui se prolonge par une patte 10 portant l'un des éléments d'un bouton-pression 11 dont l'élément coopérant est fixé sur le panneau avant 3.

5

Comme illustré aux figures 3 et 4 si, après avoir libéré le bouton-pression 11, on appuie sur les deux bords latéraux du porte-monnaie pour les rapprocher, le panneau 2 se déforme sous forme d'une surface gauche en conoïde et le panneau 9 se déforme en surface conique, l'angle entre les panneaux 2 et 9 s'ouvrant pour libérer le passage du bord supérieur 12 du panneau 3 qui est plus étroit que le bord correspondant au pli 5. L'angle formé par le pli 5 entre les panneaux 2 et 3 s'ouvre grâce aux soufflets 4 et l'on a alors accès à la monnaie placée dans la poche.

10

15

## Revendications

1. Un article de maroquinerie notamment un porte-monnaie, caractérisé en ce qu'il comporte un panneau arrière (2) susceptible d'être déformé par rapprochement des deux bords latéraux, l'un des bords transversaux (5) correspondant au fond de la poche présentant une rigidité relative de manière que la déformation du panneau ait lieu sous une forme conoïdale avec, articulé sur ce bord transversal par sa base, un panneau avant (3) de forme sensiblement trapézoïdale formant la face avant de la poche, ce panneau avant étant relié aux bords latéraux du panneau arrière par des soufflets (4), le bord supérieur (7) du panneau arrière ayant, au-dessus du bord supérieur (12) du panneau de la face avant et de l'extrémité supérieure des volets (4), une forme générale en triangle isocèle à pointe arrondie et un panneau dit rabat (9) présentant une rigidité relative étant fixé le long du bord de la partie supérieure du panneau arrière, son bord inférieur descendant en-dessous du bord supérieur (12) du panneau formant la face avant.
- 20 2. Un article de maroquinerie selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau dit rabat (9) se prolonge par une patte (10) portant un élément d'un moyen de fixation (11) dont l'autre élément coopérant est porté par la face extérieure du panneau avant (3).
- 25 3. Un article de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la rigidité apparente d'au moins un panneau est renforcée par des éléments élastiquement déformables tels que des ressorts à fils suivant tout ou partie du tracé de ses bords.
- 30

Fig:1

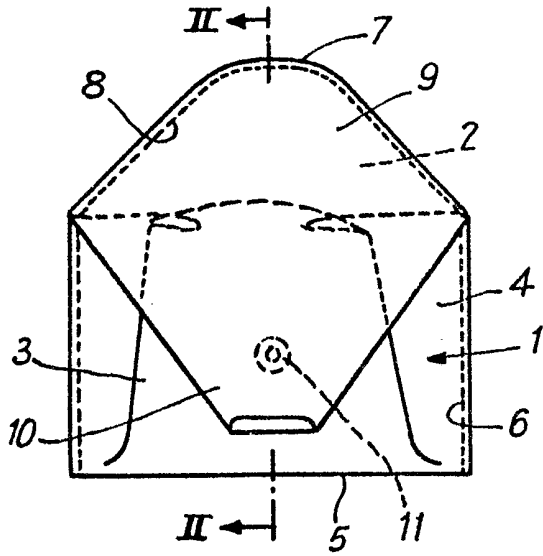


Fig:2

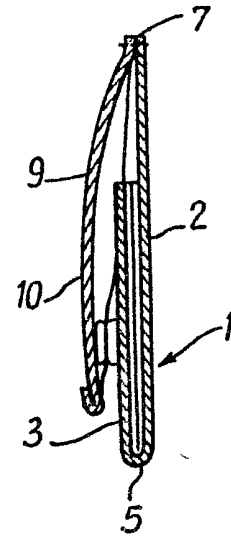


Fig:3

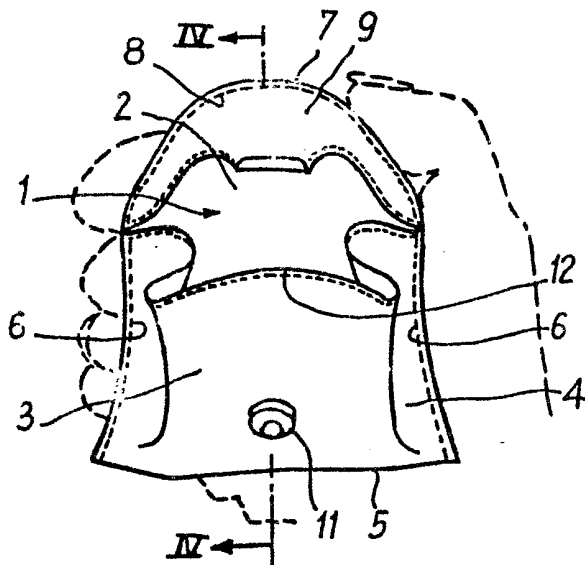


Fig:4

